

# REEMPLACER SON CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE



SINERGY  
VOUS ACCOMPAGNE  
DANS VOS DÉMARCHES  
D'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE

**TOUTE L'ÉNERGIE  
BIEN D'ICI**



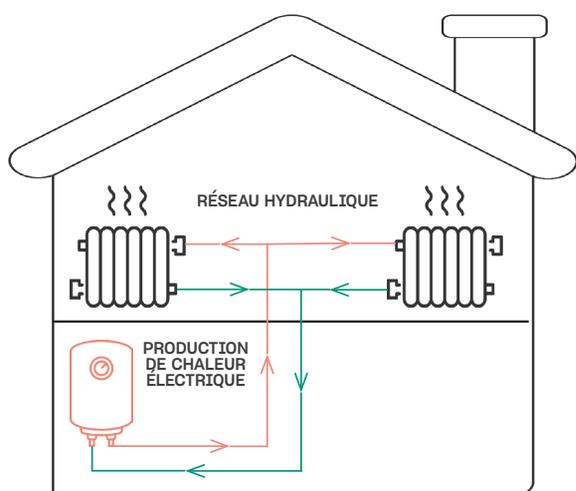
# POURQUOI REMPLACER SON CHAUFFAGE ?

La Confédération renforce son soutien au remplacement des chauffages électriques dès 2025. Profitez de subventions plus généreuses pour moderniser votre système de chauffage. Ces aides financières ne sont garanties que jusqu'en 2030.

L'abandon de ce type de chauffage est une des nouvelles priorités de la Confédération, car ils sont peu efficaces, et très gourmands en électricité principalement en hiver, lorsque la production indigène est au plus bas.

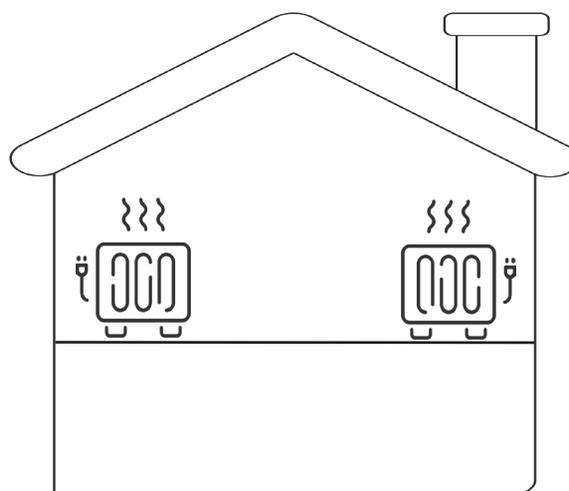
## QUELS SONT LES TRAVAUX À PRÉVOIR ?

### CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE CENTRAL



- Remplacer sa production de chaleur

### CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE DÉCENTRALISÉ

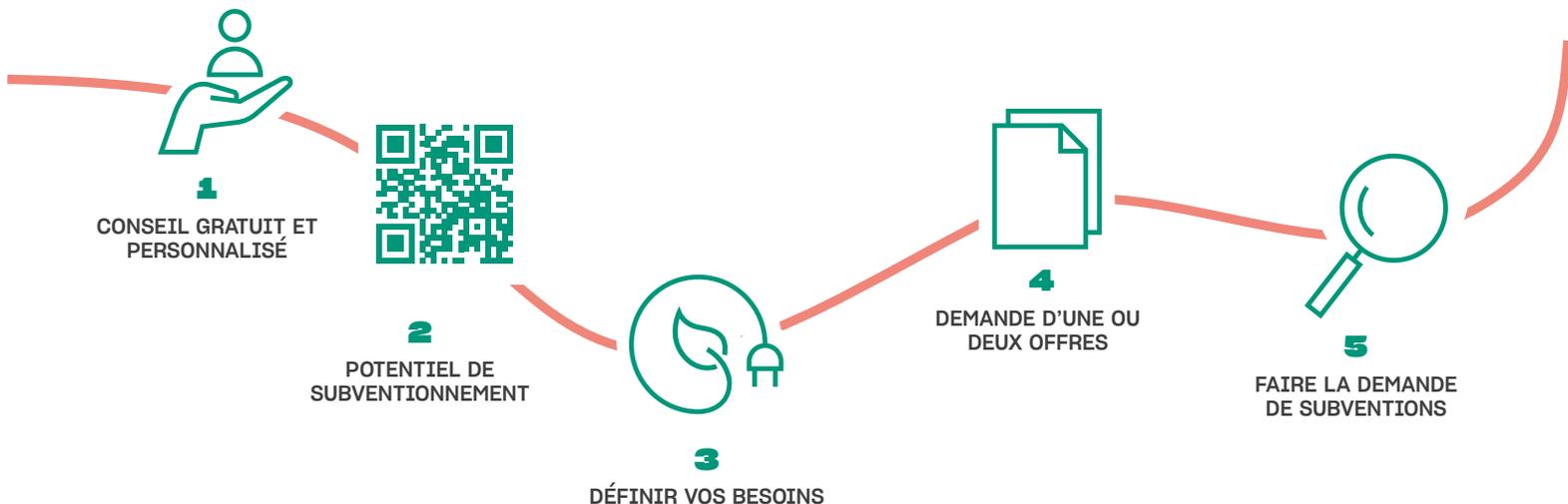


- Installer une production de chaleur centralisée
- Créer une distribution hydraulique
- Remplacer ses radiateurs / poser un chauffage au sol

## QUELS SONT VOS AVANTAGES ?

- Forte baisse des coûts de chauffage
- Une subvention pour le remplacement de la production de chaleur
- Une subvention supplémentaire, revue à la hausse en 2025, spécialement pour les chauffages électriques directs (programme IP-19)
- Les investissements sont déductibles des impôts (à l'exception du montant de la subvention)
- Baisse de l'exposition aux variations du prix de l'énergie
- Si des rénovations d'enveloppe sont envisagées à moyen terme, il est possible d'accéder aux subventions pour rénovations globales, mieux dotées. (programme M-10)
- Passage aux énergies renouvelable, participation à l'effort d'économies d'électricité en hiver

# QUELLES SONT LES ÉTAPES ?



## QUE DIT LA LOI ?

### Chauffages électriques centralisés

Ils doivent être obligatoirement remplacés, d'ici le **1<sup>er</sup> janvier 2040**, par une production de chaleur renouvelable (pompe à chaleur, chaudière à bois, chauffage à distance). Cette exigence est également valable pour les chauffe-eaux électriques. A noter que les chaudières à bois ne sont pas subventionnées en-dessous d'une altitude de 800m

### Chauffages électriques décentralisés

En cas de rénovation d'envergure, une distribution hydraulique devra être installée, ainsi qu'une production de chaleur centralisée et renouvelable. Des exceptions sont prévues, et détaillées à l'art. 40 de la LcEn. Pour les résidences secondaires, même sans remplacement de l'installation, elles doivent être équipées d'une commande à distance d'ici le 1er janvier 2035.

### Chauffe-eaux électriques centralisés

La pose de nouveaux chauffe-eaux électriques est interdite, et les appareils déjà existants doivent être remplacés avant le 1er janvier 2040. Une description des exceptions est disponible en suivant le QR code ci-dessous.



Plus d'informations  
sur la loi



# COMBIEN CELA COÛTE-T-IL ?

## Exemple pour une villa

Membres de la famille	: 4
Type de bâtiment	: maison individuelle
Type de chauffage	: chauffage électrique décentralisé avec des radiateurs
Consommation électrique totale	: 20'000 kWh
Consommation chauffage et eau chaude	: 16'000 kWh
Taux d'imposition	: 15 % - ces travaux sont déductibles des impôts
Prix de l'électricité	: 30 cts/kWh

**Travaux de rénovation prévus** : pose d'une pompe à chaleur air/eau, avec la création d'un réseau de distribution hydraulique par radiateurs

<b>Estimation coût des travaux * :</b>	CHF	65'000.-
- Subvention pompe à chaleur:	CHF	9'000.-
- Subvention réseau hydraulique (IP-19):	CHF	15'000.-

**Investissement net** avant déduction fiscale CHF 41'000.-

Grâce à la pompe à chaleur, la famille consommera au minimum 2x moins d'électricité pour le chauffage et l'eau chaude, soit une économie de **8'000 kWh/an**. À 30 cts/kWh, on obtient une baisse des charges de **2'400.-/an**.

Votre investissement devient rentable en moyenne autour de la **15<sup>e</sup> année**.

$41'000.- \times 0.85 / 2'400.-/an = 14.5$  ans

\* Etant donné que chaque projet est foncièrement différent, il n'est pas possible d'articuler un prix standard. Voici cependant un exemple plausible qui permet d'illustrer un ordre de grandeur pour les coûts de rénovation en remplaçant des nattes ou des radiateurs électriques par des radiateurs



**PRENEZ  
CONTACT  
AVEC NOTRE  
SPÉCIALISTE**



**SERGE DARBELLAY**

AUDITS ÉNERGÉTIQUES ET  
DÉVELOPPEMENT DURABLE

serge.darbellay@sinergy.ch | +41 (0)27 564 25 44

**SINERGY COMMERCE SA  
RUE DU COLLÈGE 7  
1920 MARTIGNY**

